

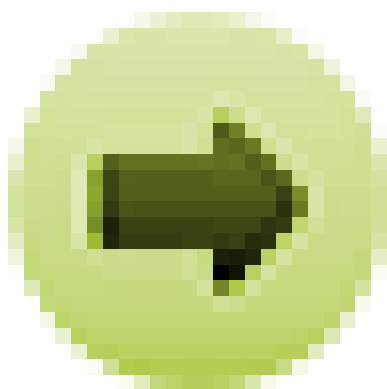
<https://apden.org/Vademecum-EMI-Lettre-ouverte-au-Ministre-Jean-Michel-Blanquer.html>



# Vademecum EMI : Lettre ouverte au Ministre Jean-Michel Blanquer

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution
- 

Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2022



---

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

---

Monsieur le Ministre,

Les efforts déployés par notre association ces derniers mois, en particulier au sein du groupe de travail pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) piloté par le CLEMI auquel vous nous avez fait l'honneur de nous convier, auront permis de confirmer la place centrale des professeurs documentalistes dans la mise en oeuvre de cet enseignement. **Ces efforts n'auront en revanche pas réussi à vous convaincre, Monsieur le Ministre, de la nécessité d'accorder à l'éducation aux médias et à l'information un cadre clair et précis de mise en oeuvre tel qu'en bénéficient tous les enseignements fondamentaux**, cadre à même de former tous les élèves de la Nation, sur la base d'un socle de connaissances et de compétences clairement identifiées et évaluées, inscrit explicitement dans le parcours scolaire des élèves avec un horaire dédié.

Si le vademecum EMI qui vient d'être publié par vos services souligne la nécessité de construire « un enseignement progressif et structuré », inscrit « au coeur du projet pédagogique et des enseignements », **on cherche en vain, dans la circulaire [1]** qui l'accompagne, les dispositions qui permettront à cet ambitieux et non moins indispensable projet de prendre corps. En vain, puisque l'essentiel de ce document n'est qu'un rappel de l'existant, à l'exception de la disposition relative au renforcement du pilotage académique auquel les recteurs devront désormais consacrer un voire deux équivalents temps plein. Fussent-ils multipliés par dix, ces moyens ne permettront aucunement de surmonter les obstacles majeurs que constituent les conditions d'exercice des professeurs documentalistes ainsi que la dilution complète de l'EMI dans les disciplines qui, loin, très loin de la placer « au coeur des enseignements », la condamne à graviter encore pour longtemps à leur périphérie, au point d'être bien souvent perdue de vue, comme en témoignent les piètres résultats des élèves français à l'enquête PISA 2018 [2] et ainsi que l'a identifié récemment le rapport de la Cour des Comptes sur la formation à la citoyenneté [3].

Le vademecum [4] renvoie à la seule responsabilité des équipes de direction des collèges et lycées la « création des conditions favorables à la mise en oeuvre concrète des actions par les acteurs centraux de l'EMI que sont les professeurs documentalistes dans le second degré », grâce, notamment, aux outils que sont le projet d'établissement et la politique documentaire. Les difficultés de mise en oeuvre de l'EMI ne seraient donc que la conséquence d'erreurs locales de pilotage, de mauvaise utilisation des moyens octroyés, d'incompréhension des enjeux que recouvre cette éducation, obstacles qu'un pilotage académique parviendrait à lever très rapidement. Permettez-nous d'en douter, Monsieur le Ministre, au regard des efforts déployés par notre profession pour une meilleure prise en compte de ces problématiques à l'échelle de l'établissement et du faible retour sur investissement, à de rares exceptions près.

**La pluridisciplinarité, affirmée dans le vademecum comme un cadre pédagogique essentiel pour l'EMI, ne s'oppose pas à un fléchage de moyens horaires qui serait à même de stimuler et garantir la mise en oeuvre de cet enseignement sur l'ensemble du territoire, pour tous les élèves.** De même, l'identification d'un enseignement EMI autonome, à l'instar des enseignements transversaux que sont au lycée l'EMC et les SNT, n'est en rien incompatible avec une approche pluridisciplinaire de cet enseignement dans lequel les professeurs documentalistes pourraient prendre toute leur part : ils sont titulaires d'un CAPES spécialisé en Sciences de l'information et de la communication et ont pour mission de former tous les élèves à l'information documentation [5]. A l'extrême opposé de cette conception et de l'idée inscrite dans le vademecum lui-même d'un « enseignement structuré et progressif » qui doit bénéficier d'une « approche spiralaire des apprentissages, appuyée sur un travail sur des savoirs, compétences et connaissances précisément identifiés à chaque étape », nous avons la déconvenue de trouver dans ce même document, la réduction de l'EMI à une simple « approche », voire à un simple « outillage » au service des problématiques disciplinaires : « L'EMI n'est ni une discipline ni une éducation autonome, c'est une approche contextuelle destinée à éclairer, sous un angle particulier, des problématiques diverses rencontrées, par ailleurs, par les disciplines enseignées à l'école, au collège et au lycée ». Les connaissances et compétences de l'EMI sont tout autant à même d'éclairer les problématiques disciplinaires, si tant est que l'Ecole les accepte un jour à parité dans la famille des savoirs fondamentaux. L'occasion est manquée, ici, une fois encore.

Nous ne comprenons pas, par ailleurs, la proposition de généralisation à tous les collèges d'une webradio dans la mesure où celle-ci contredit le vademecum lorsqu'il précise qu' « il n'existe pas un seul projet d'éducation aux médias et à l'information », que celui-ci devra « s'adapter aux besoins et aux moyens de l'école ou de l'établissement » et que les « projets qui ne visent qu'un petit nombre ne sont en général que peu efficaces », ce qui est nécessairement le cas de ce type de projet à très haute technicité. Nous voyons même dans cette proposition un risque important de sur-investissement de moyens humains et financiers sur ce seul dispositif, tant au niveau académique qu'à celui de l'établissement, au détriment d'un travail de fond, moins spectaculaire, mais sans nul doute beaucoup plus efficace et une fois encore plus conforme au besoin d'installer un « enseignement structuré et progressif ». Cette disposition nous semble par conséquent très éloignée de l'ambition initiale fixée par vous-même, Monsieur le Ministre, au groupe de travail EMI, de penser un dispositif à même de doter tous les élèves d'une culture informationnelle, médiatique et numérique commune, garante de l'exercice d'une citoyenneté libre et éclairée. Le contexte de grande fragilisation de notre démocratie, la convergence des rapports sur la nécessité de faire de cette formation, qui touche bien-sûr à celle de l'esprit critique, une cause prioritaire voire nationale, nous laissait espérer un plan d'une tout autre portée.

Enfin, pour notre profession c'est toujours, au-delà de la reconnaissance de notre compétence et de notre engagement, l'attente de mesures concrètes à même de mettre fin aux tensions qui s'exercent entre les différentes missions qui lui sont confiées et qui entravent très fortement l'engagement possible sur la mission enseignante ainsi que l'a parfaitement identifié le rapport récent de la Cour des Comptes. **Rappeler, comme cela est fait dans le vademecum, que les professeurs documentalistes ont un rôle central dans la mise en oeuvre de l'EMI, s'accorde mal avec les coupes drastiques dans le nombre de postes au concours** ainsi qu'avec, à ce jour, l'absence complète d'avancées sur la réduction des inégalités de traitement qui nous sont infligées au sein du corps des certifiés auquel nous appartenons depuis trente-deux ans, inégalités dont nous nous sommes déjà entretenus avec vos services : refus du décompte de nos heures d'enseignement, régime indemnitaire discriminatoire, absence d'agrégation, de corps d'inspection dédié et, plus récemment, exclusion du bénéfice de la prime informatique.

Si rien ne devait être entrepris sur ces derniers points, ce serait encore à la plus grande des précarités de leurs conditions d'exercice que ce plan de renforcement de l'EMI condamnerait les professeurs documentalistes, condamnant par là même cette éducation à ne rester qu'un dispositif très marginal, déployé de façon très inégalitaire sur le territoire et dont la portée resterait très difficilement mesurable. Nous voulons encore croire, Monsieur le Ministre, à la possibilité d'une prise en compte de ces demandes légitimes d'amélioration des conditions de travail des professeurs documentalistes et de respect de leur statut d'enseignants certifiés afin de soutenir leur forte implication dans la formation à la citoyenneté de tous nos élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos sentiments dévoués et respectueux.

Catherine Novel, présidente de l'A.P.D.E.N.

---

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. "Circulaire « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information », 27/01/2022. <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

[2] SUAREZ-ALVAREZ, J., « Are 15-year-olds prepared to deal with fake news and misinformation ? », PISA in Focus, n° 113, Éditions OCDE, 2021 Paris, <https://doi.org/10.1787/6ad5395e-en>

[3] COUR DES COMPTES. "La formation à la citoyenneté - Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale", 15/10/2021. <https://www.vie-publique.fr/rapport/282438-la-formation-la-citoyennete-rapport-de-la-cour-des-comptes>

## Vademecum EMI : Lettre ouverte au Ministre Jean-Michel Blanquer

---

[4] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. "Vademecum pour l'éducation aux médias et à l'information", 01/2022. <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>

[5] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. "Les missions des professeurs documentalistes". 28/03/2017. [https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid\\_bo=114733](https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid_bo=114733)